

L'ATE pour TOI

Qu'est-ce que ça signifie?

Un programme d'études offert en ATE te permet de réaliser tes apprentissages dans deux lieux différents : le Cégep et l'entreprise.

- Deux stages sont possibles.
- La durée des stages est de 8 à 16 semaines consécutives, à raison de 28 heures par semaine en moyenne, pour un minimum de 224 heures.
- Les heures de stage s'ajoutent à celles du programme d'études, bonifiant celui-ci.
- Les stages sont rémunérés par l'entreprise qui offre cette expérience unique.

LES AVANTAGES de l'ATE

Qu'est-ce que tu y gagnes?

L'ATE te permet de mieux connaître la profession ou le métier que tu as choisi et de confirmer rapidement ton choix de carrière en te faisant découvrir le marché du travail au cours de ta formation. La présence en entreprise te permet aussi de connaître la réalité du métier ou de la profession et d'intégrer la formation en milieu de travail à celle que tu as acquise en classe.

L'ATE te donne l'occasion d'évoluer dans le monde du travail : tu y gagnes en expérience, en maturité et en motivation. Tu te fais connaître auprès d'employeurs éventuels, ce qui favorise ton insertion professionnelle à la fin de ta formation.

TON RÔLE

De quoi es-tu responsable?

Tu dois t'investir personnellement dans la démarche de l'ATE, être le principal artisan de ta réussite. Pour ce faire, tu dois t'engager à mener les actions prévues par le Cégep en ce qui a trait à la réalisation des séquences en entreprise, soient :

- répondre aux critères d'admissibilité pour chacun des deux stages;
- t'inscrire à l'ATE auprès de l'enseignant responsable dans ton programme d'études;
- compléter et remettre dans les temps donnés les différents formulaires ATE constituant ton dossier ATE auprès du Ministère.

Tu dois également te conformer aux exigences de l'entreprise qui t'accueillera et adopter les comportements appropriés à ton milieu de stage.

LE RÔLE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise s'engage à te fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires à ton intégration dans le milieu de travail, à la réalisation des objectifs poursuivis par le stage et à la réussite globale de ce dernier, conformément aux termes de l'entente avec le Cégep.

LE RÔLE DU CÉGEP

Le Cégep t'apporte le soutien nécessaire en ce qui a trait à la préparation, à la recherche et à la réalisation de ton stage ainsi qu'au réinvestissement de tes apprentissages lors du retour en classe. Un enseignant te visite au moins une fois lors de son séjour en milieu de travail et intervient alors auprès de toi et de l'entreprise afin de s'assurer du bon déroulement du stage.